

PETITION

Droit au codage-interprétation en LPC dès la petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire pour tous les enfants - une intégration, une inclusion réussies

Restrictions aujourd'hui : nous le paierons plus tard !

Jusqu'en juin 2013, l'assurance invalidité (AI) prend en charge, selon certains critères, le codage-interprétation en LPC (langage parlé complété, un code manuel complétant la lecture labiale) pour des enfants sourds notamment jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

A partir de juillet 2013, ce serait aux cantons de prendre en charge ces prestations.

Depuis les années 1990, l'OFAS (office fédéral des assurances sociales) prend en charge ces prestations permettant une efficacité hors norme de l'intégration de l'élève sourd en classe ordinaire. En 2004, la « réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT) » est acceptée par le peuple suisse. Ceci sans suite pour ces prestations, qui sont prises en charge dans le régime des moyens auxiliaires selon article 21 LAI et article 14 RAI. En mars 2012, l'OFAS informe l'organisateur de ces prestations, la fondation A Capella, qu'elle résilie pour fin 2012 la convention de financement de ces prestations. La fondation en informe de suite, en mars et avril, les bénéficiaires, jeunes et pour les mineurs, leurs parents. Entre temps, un premier accord OFAS-A Capella est intervenu afin de ne pas troubler l'année scolaire 2012/2013. Effectivement, les bilans scolaires prévoyant l'aménagement des aides en codage-interprétation en LPC étaient en cours ou déjà réalisés.

Dès cette date, les enfants seraient exposés aux décisions de nouvelles instances cantonales qui ne sont pas toujours familiarisées avec cette technique et aide. Dans les cantons des inspecteurs aidés et soulagés avec le système actuel deviendront des codécideurs sans formation adéquate.

Notamment

- le soutien en classe ordinaire et lors de moments d'appui ne serait plus garanti pour l'élève sourd,
- les enseignants intégrant un élève particulier manqueraient de soutien, tout en étant souvent déjà surchargés,
- la prise en charge individuelle (privée) serait nécessaire, sans possibilité de remboursement,
- ou malheureusement la prestation serait arrêtée, l'intégration mise en danger.

Par conséquent, nous demandons à la Confédération et aux autorités cantonales :

- de maintenir la prise en charge intégrale,
- d'assurer le suivi des prestations notamment par le SAI (service d'aide à l'intégration), la CCI (centrale pour les codeurs-interprètes en LPC) et les services administratifs et de bonne gestion qui vont avec, tous gérés actuellement par la fondation A Capella,
- (les cantons) de faciliter la cantonalisation en permettant et finançant de l'information et des formations adéquates dès maintenant, pour le personnel cantonal concerné.

- (la Confédération) d'augmenter l'enveloppe financière du contrat de prestations avec A Capella pour absorber la surcharge de travail due à la multiplication des contacts indispensables, au montage et au fonctionnement d'une structure de contrôle semblable à celle actuelle auprès de l'AI fédérale,

- (les cantons) de se coordonner en vue d'arriver à une convention unique applicable dans tous les cantons concernés, pour la prise en charge des coûts et frais.

Pour que ces enfants ne deviennent pas, à l'avenir, une charge encore plus lourde pour la société.

Pierre Lutz

Cette pétition est soutenue par :

ALPC, association pour le langage parlé complété Suisse

ASPEDA, association suisse de parents d'enfants déficients auditifs

AGPEDA, membre FÉGAPH (fédération genevoise des associations de personnes vivant avec un handicap et de leurs proches)

et autres

Pierre Lutz - Chemin de Planta 19 - 1223 Cologny GE

0	Nom	Prénom	Adresse	Canton	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

A retourner le plus rapidement possible à

ALPC, secrétariat - Evelyne Jordan - « pétition » - Vieux-Chênes 14 - 1700 Fribourg FR

SMS seul 079 385 48 14 - secretariat (at) alpc.ch - www.alpc.ch - www.a-capella.ch